



Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2011/512

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre avis :

- les contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ) avec la communauté de communes de La Petite Pierre, la communauté de communes de la Basse Zorn et avec la commune d'Ostwald,
- les plans d'actions dans le cadre des CTJ pour 2011,
- le concours financier apporté par le Département aux associations,
- le soutien financier aux projets Ville-Vie-Vacances.

Les deux communautés de communes et la commune énumérées ci-dessous ont décidé de s'engager dans un contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) avec le Département, avec la volonté de favoriser la cohérence avec les contrats de territoire signés. Ces territoires étaient antérieurement engagés dans une démarche de Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ).

1) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2011-2013 de la communauté de communes de la Petite Pierre

Au regard des orientations politiques du territoire, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- Favoriser la découverte et l'appropriation de l'environnement et l'ouverture au monde,
- Favoriser l'éducation au vivre-ensemble et à la citoyenneté,
- Promouvoir l'éducation pour la santé,
- Favoriser l'accessibilité des enfants et des jeunes aux loisirs éducatifs et à l'offre de service sociale et professionnelle,
- Permettre aux jeunes de travailler sur le territoire et d'y être acteurs du développement économique.

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin pourrait se traduire par une enveloppe maximale de 16 245 € pour 2011 selon 2 axes :

- Le cofinancement d'un poste d'animateur jeunes à 40% plafonné à 15 245€,
- Le soutien aux projets entrant dans les actions soutenues à hauteur de 1 000€.

Le soutien aux projets est calculé sur la base d'un plan d'actions annuel listant les actions définies dans le cadre des priorités partagées.

2) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2011-2012 de la communauté de communes de la Basse Zorn

Au regard des orientations politiques du territoire, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- L'éducation à la santé,
- L'éducation à la citoyenneté,
- L'accompagnement des jeunes.

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin pourrait se traduire par une enveloppe maximale de 20 145 € pour 2011 selon 2 axes :

- le cofinancement d'un poste d'animateur jeunes à 40% plafonnés à 15 245€,
- une enveloppe aux projets entrant dans le plan d'actions d'un montant de 4 900€.

Le soutien aux projets est calculé sur la base d'un plan d'actions annuel listant les actions définies dans le cadre des priorités partagées.

3) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2011-2013 d'Ostwald

Au regard des orientations politiques du territoire, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- Encourager et soutenir l'engagement des jeunes
- Faciliter l'intégration et l'insertion professionnelle des jeunes

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin pourrait se traduire pour 2011 par une enveloppe aux projets entrant dans le plan d'actions d'un montant de 5 500 €

Le soutien aux projets est calculé sur la base d'un plan d'actions annuel listant les actions définies dans le cadre des priorités partagées.

4) Le soutien aux associations

Le Conseil Général soutient les associations et les collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse dans le cadre d'actions quotidiennes et de projets. Les demandes de subventions sont examinées au cas par cas. Elles ont été soumises pour avis à la commission de la jeunesse.

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

5) Opération Ville-Vie-Vacances (VVV):

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été » qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté
- la responsabilisation
- la solidarité locale ou internationale
- les logiques d'insertion sociales et professionnelle.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, les autres communes concernées.

La préfecture du Bas-Rhin assure le secrétariat d'une cellule « Ville-Vie-Vacances » réunissant les cofinanceurs du dispositif. Pour les dossiers faisant l'objet d'un avis favorable, la cellule s'est assurée que le projet répond aux critères du dispositif et propose un plan de financement qui doit permettre la réalisation de l'action. Les projets qui vous sont soumis concernent la période des vacances d'été 2011. La commission de la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'attribution des subventions récapitulées sur le tableau annexé.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	130 000,00 €	127 600,00 €	2 500,00 €
21102	65-6574-33	806 000,00 €	5 921,75 €	57 200,00 €
34013	65-6574-33	250 000,00 €	125 000,00 €	10 000,00 €
31810	65-65734-33	220 000,00 €	127 700,00 €	35 900,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer, sous réserve du vote des crédits en DM1, des subventions d'un montant total de 105 600 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives,

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2011-2013, à conclure entre la communauté de communes de la Petite Pierre et le Département,

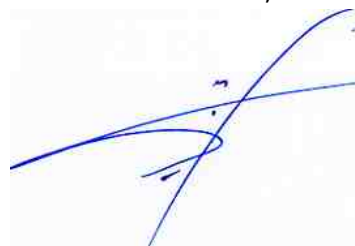
- approuve le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2011-2012, à conclure entre la communauté de communes de la Basse Zorn et le Département,

- approuve le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2011-2013, à conclure entre la ville d'Ostwald et le Département.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces trois contrats territoriaux pour la jeunesse.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL